

SÉANCE ORDINAIRE

9 NOVEMBRE 2009

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la salle municipale le lundi 9 NOVEMBRE 2009, à 20 heures, à laquelle sont présent(e)s :

MONSIEUR ROLAND VAILLANCOURT
MONSIEUR DANIEL GAGNON
MONSIEUR NORMAND CÔTÉ
MONSIEUR LÉONARD DION
MONSIEUR VALOIS CARON
MONSIEUR YVES CÔTÉ

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MONSIEUR SERGE FOREST, maire.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après lecture de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté avec l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Il est par la suite proposé par monsieur Roland Vaillancourt et adopté à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance publique tenue le 1^{er} octobre 2009 soit approuvé, tel que soumis à l'attention des membres du conseil.

Mot de bienvenue

Monsieur le maire débute cette séance publique par un mot de bienvenue qui s'adresse à toute la population et par lequel il fait part des actions qu'il entend privilégier par le nouveau mandat qu'il s'est vu confié par la population, le 1^{er} novembre 2009.

09.11.3.1.1.

Servitudes et vente de parcelles de terrain

Considérant que le tracé de la piste cyclable liant la passerelle à la voie publique « Rue du Verger », nécessite des servitudes de passage auprès de propriétaires privés;

Considérant qu'une demande avait déjà été analysée et acceptée par les membres du conseil visant à permettre à un propriétaire de se porter acquéreur de deux parcelles de terrain, actuellement propriété de la municipalité;

Considérant que des travaux d'arpentage ont été réalisés afin de permettre à la municipalité de préciser la localisation de ses emprises le long de la rivière Verte, soit de la rue du Verger jusqu'à la passerelle;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yves Côté et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte autorise le maire et le secrétaire-trésorier à signer les actes légaux devant permettre la

régularisation des deux servitudes ainsi que la vente de deux petites parcelles de terrain représentant 82,3 mètres carrés (partie du lot 211A et partie d'un chemin désaffecté). Le plan décrivant les terrains concernés fait référence à la minute 1764, tel que dressé par l'arpenteur-géomètre Éric Royer.

09.11.3.2.1.

Club de motoneige Les Verlois - Autorisation d'emprunter des sections de voies publiques

Considérant que le Club de motoneige Les Verlois doit obtenir certains droits de passage pour formaliser leur circuit hivernal;

Considérant que les usagers de ce circuit auront à emprunter certains tronçons de voies publiques et qu'une demande à cet égard a été adressée à la municipalité de L'Isle-Verte;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Gagnon et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte confirme aux administrateurs du club Les Verlois inc. qu'elle autorise à ce que les rangs 2, 3 et 4 soient traversés par les motoneigistes leur donnant ainsi l'accès aux sentiers situés de part et d'autre de ces voies publiques. Également, leur est permis la circulation sur une section de la rue De la Savane (chemin fermé à la circulation routière en période hivernale).

Il va s'en dire que la municipalité se dégage de toute responsabilité quant aux risques inhérents à cet usage de la voie publique.

09.11.3.2.2.

Demande de commandite - Club de gymnastique « Les gymnoss de Trois-Pistoles »

Faisant suite à une demande d'aide financière du club de gymnastique « Les gymnoss de Trois-Pistoles », il est proposé par monsieur Roland Vaillancourt et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte rejette cette demande.

09.11.3.5.1.

Transport adapté « Vas-Y » - Demande d'adhésion

Considérant que le service de transport adapté offert par l'organisme « Vas-Y » semble répondre à un besoin pour notre population;

Considérant qu'il s'agit d'un service régional n'exigeant qu'une contribution annuelle de 20 % de la part des municipalités participantes alors que le ministère des transports du Québec en assume plus de 50 %;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roland Vaillancourt et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte confirme qu'elle renouvelle son adhésion à ce service pour l'année 2010 et que, par conséquent, elle en assumera sa quote-part s'élevant à 2 401 \$ (soit une somme de 1,67 \$ par citoyen).

09.11.5.1.

Entente de location - Équipement de déneigement

Il est proposé par monsieur Yves Côté et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte réitère son intérêt à un contrat de location de machinerie pour les trois prochaines saisons hivernales et ce, aux conditions suivantes :

Entente entre monsieur Serge D'Amours et la municipalité de L'Isle-Verte :

- Équipement loué, un tracteur de marque John Deere, modèle 7930, 4 X 4, de l'année 2009;
- Coût de location, 5 250 \$ par saison;
- Durée, du 1^{er} novembre au 30 avril de chaque année;
- Nombre d'heures d'utilisation, 150 heures;
- Advenant qu'il y ait des heures additionnelles d'utilisation, un taux horaire de 35 \$ s'applique;
- Durée contractuelle, 3 saisons (soit 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012).

09.11.5.2.

Projet d'animation rurale - Renouvellement d'entente

Considérant le protocole d'entente liant, depuis déjà quelques années, la municipalité de L'Isle-Verte à la corporation de développement communautaire du KRTB ainsi qu'à la corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte;

Considérant que d'autres organismes partenaires accordent à la municipalité de L'Isle-Verte leur soutien par l'entremise de cette entente (tels le CLD de la région de Rivière-du-Loup, la SADC de la MRC de Rivière-du-Loup et le CLSC Rivières et Marées);

Considérant que le projet d'animation rurale apporte un soutien important au développement de notre municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roland Vaillancourt et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte réaffirme son intérêt à renouveler sa participation financière dans le cadre du projet d'animation rurale pour l'année financière 2010. La contribution de la municipalité demeure au montant de 8 250 \$ (soit la même que celle de l'année 2009) et permet de maintenir les services d'une ressource (agente de développement) à raison de trois jours / semaine sur une base annuelle.

09.11.5.3.

Mandat à la MRC de Rivière-du-Loup - Programme de mise en valeur du patrimoine

Considérant la volonté exprimée par la corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte de poursuivre ses démarches pour le maintien et la mise en valeur du patrimoine de L'Isle-Verte;

Considérant que la municipalité abrite déjà des lieux historiques nationaux, des monuments historiques, des sites patrimoniaux municipal et possède une architecture hors du commun tel que répertoriée dans une étude réalisée par une firme spécialisée en 1991;

Considérant que l'adoption d'une réglementation municipale permettrait d'assurer la pérennité du patrimoine bâti;

En conséquence, il est proposé par monsieur Normand Côté et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte accepte l'offre de services soumis par le service d'aménagement de la MRC de Rivière-du-Loup, au montant de 2 000 \$. Cette offre de services consiste, entre autres, à élaborer un projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural en collaboration avec le comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal et la corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte.

09.11.5.4.

Embauche d'un opérateur pour la saison hivernale

Faisant suite à un processus de sélection visant à combler un poste d'opérateur d'équipement de déneigement pour la saison hivernale 2009-2010 et suite aux recommandations formulées par les membres du comité de voirie de la municipalité, il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte retienne les services de monsieur Daniel Roy.

09.11.7.

Comptes du mois et rapports administratifs

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 31/10/2009 : 128 492,29 \$
Déboursés directs d'octobre 2009 : 76 979,78 \$
État des activités financières au 31/10/2009
Liste des recevables au 31/10/2009

Sur proposition de monsieur Rolland Vaillancourt, il est adopté unanimement que ces comptes soient approuvés et que les déboursés inhérents soient autorisés.

09.11.8.1.

Rapport du maire

Tel que requis par l'article 955 du Code municipal, monsieur Serge Forest, maire de L'Isle-Verte, fait état de la situation financière de la municipalité.

Ce rapport se subdivise comme suit :

- États financiers 2008;
- Indicateurs de gestion 2008;
- Rémunération des élu(e)s;
- Indications préliminaires - États financiers 2009;
- Liste des achats et/ou contrats excédant 25 000 \$;
- Orientations générales - Budget 2010;
- Plan triennal des dépenses en immobilisations.

09.11.8.2.

Nomination de maire suppléant

Afin de se conformer au 3^e alinéa de l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, il est proposé par monsieur Normand Côté et adopté unanimement que le conseiller agissant à titre de maire suppléant auprès du conseil municipal, agisse aussi comme substitut du maire auprès du conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup. En occurrence, monsieur Yves Côté devient donc titulaire de ces deux fonctions pour la période de décembre 2009 à mai 2010 (inclusivement).

09.11.8.3.

Subvention - Aide à l'amélioration du réseau routier municipal - Réclamation

Il est proposé par monsieur Yves Côté et adopté unanimement :

Que le conseil municipal approuve les dépenses réalisées pour le remplacement d'un ponceau au Rang 3 Est pour un montant subventionné de 15 000 \$ et qu'il soit joint, à la présente, copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes sur la route du Rang 3 Est dont la gestion incombe à la municipalité de L'Isle-Verte.

09.11.8.4. Déneigement de la passerelle piétonnière

Il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte accorde les travaux de déneigement et de sablage de la passerelle et de la voie d'accès y conduisant à l'entreprise M.D. Bélanger pour la saison hivernale 2009-2010.

09.11.8.5. Déneigement d'une section de la route 10 et du chemin Grandmaison

Il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte accepte l'offre de services de l'entreprise « Les Cultures J. Pelletier inc. » pour l'exécution de travaux de déneigement d'une section de l'ancienne route 10 (secteur qui sera emprunté par le transport scolaire) ainsi que le chemin Grandmaison (section située exclusivement sur le territoire de L'Isle-Verte). Le coût de ce contrat est, respectivement, de 1 200 \$ (route 10) et 1 400 \$ (chemin Grandmaison), taxes non incluses. Il va s'en dire que ce contrat inclut les opérations de sablage.

09.11.8.6. Demande de tuyaux usagés - Club de motoneiges Les Verlois

Considérant la demande du Club de motoneige Les Verlois à l'effet d'obtenir des sections de tuyaux usagés leur permettant de remettre en état certains accès à leurs sentiers;

Considérant que la municipalité dispose de quelques-uns de ces tuyaux dont elle ne fait plus usage;

En conséquence, il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte fasse don de ces tuyaux au Club de motoneige Les Verlois.

09.11.8.7. Cueillette de feuilles mortes

Faisant suite à des demandes de citoyens, il est proposé par monsieur Normand Côté et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte offre une cueillette de feuilles mortes tenant compte que la prochaine collecte de matières compostables n'est prévue que le 1^{er} décembre prochain. À cet égard, un envoi postal en informera l'ensemble de la population et la collecte s'effectuera sur demande seulement.

09.11.10. Levée de la séance

À 22 h 30, il est proposé par monsieur Yves Côté et adopté unanimement que la séance soit levée. Prochaine séance publique du conseil municipal, le lundi 14 décembre 2009, à 20 h.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER